

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 31 mars 2015 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Marie-France FEVRE, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont absents ou excusés : Alexandre CRETIAUX, Francine DESPRES
Francine DESPRES a donné pouvoir à Marie-France FEVRE.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2015 :**

Le compte-rendu de séance du 11 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

- **Budget principal 2015 :**

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget principal 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Section de Fonctionnement
Dépenses	2 589 349,07 €
Recettes	1 817 405,00 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	- 771 944,07 €
Excédent de fonctionnement de clôture année antérieure	771 944,07 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Investissement
Dépenses	1 398 823,72 €
Recettes	1 489 200,59 €
Excédent d'investissement de l'exercice	90 376,87 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	- 90 376,87 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

Elle soumet ensuite le budget primitif 2015 au vote. **Celui-ci est adopté à 17 voix pour et 1 abstention.**

- **Budget annexe Assainissement 2015 :**

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget annexe Assainissement 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	461 375,17 €
Recettes	439 260,11 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	22 115,06 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	547 419,03 €
Recettes	77 846,00 €
Excédent d'exploitation de clôture années antérieures	469 573,03 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	0,00 €

Elle soumet ensuite le budget annexe assainissement 2015 au vote. **Celui-ci est adopté avec 17 voix pour et une abstention.**

- **Budget annexe Bois des Rampes 2015 :**

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget annexe du Bois des Rampes 2015.

Elle précise que ce budget est élargi aux travaux de la zone artisanale, qui, par conséquent, sortent du budget principal.

Le budget annexe Bois des Rampes s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

	Section d'Investissement
Dépenses	155 500,00 €
Recettes	95 214,13 €
Excédent d'investissement de clôture année antérieure	60 285,87 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice	0,00 €

	Section d'Exploitation
Dépenses	43 854,99 €
Recettes	13 800,00 €
Excédents d'exploitation de clôture années antérieures	30 054,99 €
Excédent d'exploitation en fin d'exercice	0,00 €

Le budget annexe Bois des Rampes est adopté, avec 17 voix pour et une abstention.

- **Fiscalité 2015 - Vote des taux Fiscalité locale 2015 :**

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales notifiés pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : 16,90 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 18,18 %,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,45 %,
- Contribution Foncière des Entreprises : 16,76 %.

Mme le Maire propose de maintenir pour 2015 les mêmes taux que 2014. Elle ajoute que la Commission Finances s'est déclarée favorable à cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2014, donc de retenir les taux suivants pour 2015 :

- **Taxe d'habitation : 16,90 %,**
- **Taxe sur le Foncier Bâti : 18,18 %,**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 46,45 %,**
- **Contribution Foncière des Entreprises : 16,76 %.**

- **Remboursement frais de personnel du service assainissement au budget principal :**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le personnel communal assure des missions techniques et administratives sur le service assainissement alors que les dépenses de personnel sont prises en charge en totalité par le budget principal. Elle propose de prévoir le remboursement annuel de ces charges par le budget annexe assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser au budget principal les charges de personnel mis à disposition du service assainissement.

- **Budget annexe Bois des Rampes - travaux de viabilisation de la zone artisanale :**

Mme le Maire explique que, dans la mesure où les travaux de viabilisation des terrains contigus au bâtiment du Bois des Rampes sont une conséquence de l'installation de celui-ci, il est nécessaire d'assujettir ces travaux à la TVA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'assujettir à la TVA les travaux de viabilisation des terrains et de prolonger le budget annexe Bois des Rampes à cette opération.

- **SYDESL - raccordement zone artisanale :**

Mme le Maire présente le projet d'éclairage public de la zone artisanale concomitant aux travaux de « raccordement Zone Artisanale ». Transmis par le SYDESL, il fait état d'un coût de 8 306,99 € HT, précisant un coût HT à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à la contribution communale d'un montant de 5 800 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Urbanisme - Travaux :**

M. Jean-Claude VIEUX présente les travaux de la commission Urbanisme qui s'est réunie le 24 mars dernier :

- Voirie : proposition des travaux à réaliser par la CCBR 71 ;
- Fossés : 5 à 6 km de travaux à réaliser, consultation à lancer avec les entreprises avec lesquelles la commune travaille habituellement. Les traversées de route pourront être réalisées par la commune ou par les entreprises qui seront retenues ;
- Salles d'évolution : la société CARRATERO, moins disante, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet. La commission est favorable à la première ébauche réalisée, sous réserve de certains points à préciser.

- **Informations diverses :**

- Mme le Maire indique que des cambriolages et des tentatives d'effraction ont eu lieu dans les derniers jours sur la commune, notamment à l'école maternelle.
- Elle informe le Conseil Municipal que le sous-préfet visitera la commune le 13 avril à partir de 15 h. A cette occasion, il sera reçu à l'EARL DES MERISIERS (Cédric BEGUYOT) et à l'Atelier des 3 Mondes (Arnaud LHERMITE)
- Elle rappelle que le repas du CCAS aura lieu le 25 avril et sollicite la participation du Conseil Municipal pour assurer le service.
- Elle annonce que les Assises locales de la laïcité se tiendront le 10 avril à 18 h au collège du Bois des Dames. Les conseillers municipaux, parents d'élèves, ainsi que les directeurs de collèges de la Bresse y sont conviés. Le sous-préfet y participera ainsi que l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Elle dresse la liste des travaux réalisés sur la commune : nettoyage des logements communaux, modification du placard à verres de la salle des fêtes, devis en cours pour la VMC des cuisines, installation de détecteurs de fumées dans les logements communaux, démoussage du columbarium, remplacement de l'éclairage à la Ferme Bachelet, remplacement du dallage du plafond de la salle de gym, tampons en cours route de Sens (entreprise Boivin TP), panneau indicateur déplacé à l'étang Titard, préparation de la Foire du Renouveau.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 22 avril 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 06.